

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

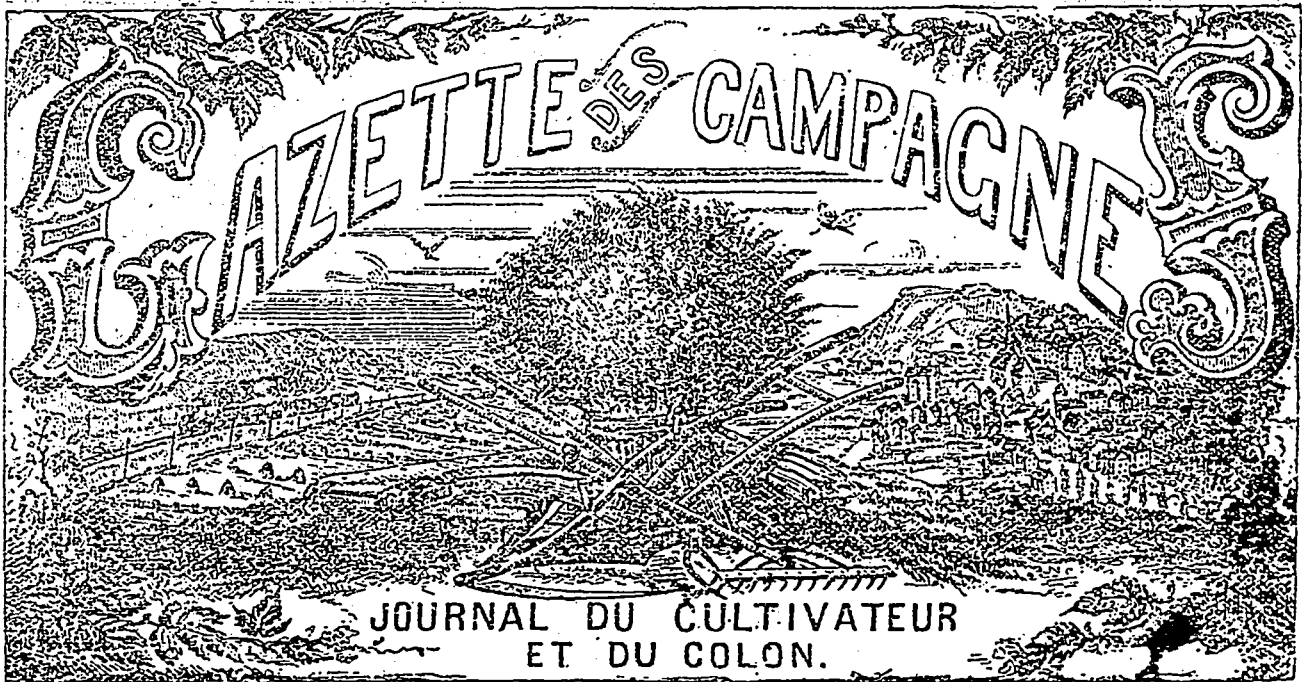
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIEMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDS

**PRIERE** A NOS ABONNÉS **DE PAYER**  
retail dataires **AU PLUS TOT.**

Inutile de dire que nous attendons avec impatience le paiement des abonnements à la *Gazette des Campagnes*. Nous n'avons reçu, la 1re semaine de janvier, que \$3!!—Que l'on se hâte de payer.

### SOMMAIRE

*Causerie Agricole*: De la composition la plus avantageuse des prairies.—Des soins qu'on doit apporter dans les semences.

*Revue de la Semaine*: Charité de Pio IX accueillant les fidèles du monde entier, et répandant des bienfaits sur tous.—Audience solennelle accordée aux pèlerins de Bretagne qui présentent une adresse.—Belle réponse du Saint-Père.—La question des immunités encore débattue; l'immunité personnelle défendue par le *Franc-Parleur*.

*Sujets divers*: Election des officiers et directeurs des Sociétés d'agriculture pour les comtés de Charlevoix (No. 2), Saguenay, No. 2 de Wolfe, et Richelieu.—L'industriel et le cultivateur.—L'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires en France.—Betteraves, faut-il ou non les effeuiller?

*Petite chronique*: Joseph Sirois, écrivain, élu maire pour la 9me fois, et J. D. Schinouth, écrivain, élu conseiller pour la municipalité de Ste. Anne de la Pocatière.—Les labours en janvier, à Ste. Julie de Somerset et à Ste. Cécile de Beauharnois.

*Recettes*: Un bon procédé pour lessiver le linge.—Ferrer un cheval vicieux.

*Annonce*: M. James Vick, de Rochester, a établi une agence, à Ste. Anne de la Pocatière, pour la vente de graines de jardins, etc.

### CAUSERIE AGRICOLE

DE LA COMPOSITION LA PLUS AVANTAGEUSE DES PRAIRIES.

Chaque espèce de plante doit-elle être semée seule, ou associée avec d'autres?

En admettant l'association, doit-elle se faire avec des plantes de la même famille naturelle, ou avec celles de familles différentes?

Voilà deux questions importantes qui ont aussi partagé les agronomes, parce qu'elles ne sont pas susceptibles d'une solution générale, rigoureuse et exclusive, et qu'elles doivent, comme la plupart de celles qui sont relatives à l'économie rurale, être toujours soumises aux circonstances locales qu'on sait être très variables.

L'expérience de tous les siècles et de tous les climats, dit Rozier, prouve que deux espèces de graminées: quelconques n'ont strictement, ni la même époque de floraison ni de maturité, ni une force de végétation égale, d'où il arrive nécessairement, dans le premier et le second cas, qu'une partie de l'herbe est mûre, tandis que l'autre ne l'est pas, et par conséquent, qu'il faudra retarder la fauchaison; il résulte de ce mélange, que ce qu'une espèce gagne en maturité, l'autre le perd par trop de maturité; dès lors on n'aura que la moitié de la récolte prise à point. Quant à l'inégalité de force dans la végétation, c'est ce qu'on a vu aussi démontré que les deux premiers. Il est dans l'ordre naturel que le plus fort détruit le plus faible. Une plante a, par exemple, une force de végétation comme dix huit, tandis que celle de la plante voisine est comme quatre; il s'en suit que les graines de ces plantes semées

ensemble végéteront à peu près également pendant la première année, parce qu'elles trouveront toutes à étendre leurs racines, mais peu-à-peu la plus active devancera la plus faible, toutes deux en souffriront, jusqu'à ce qu'enfin la plus vigoureuse triomphe. Il ne restera plus, à cette époque, que des plantes vigoureuses, égales en végétation, et dès lors susceptibles de se tenir toutes en équilibre de vigueur, et forcées de vivre ensemble."

En laissant aux assertions de Rozier ce qu'elles ont de vrai, en ne considérant les prairies que comme des champs uniquement destinés à produire du foin, abstraction faite de l'objet très-important du pâturage, nous croyons devoir observer :

1o. Qu'il n'est pas rigoureusement nécessaire que toutes les espèces de graminées vivaces, associées en prairie, aient strictement la même époque de floraison, et encore moins la même époque de maturité, ni la même vigueur ni le même produit, attendu que l'époque de la fauchaison, indiquée par celle de la floraison, peut, sans inconvénient être avancée ou retardée de plusieurs jours, et que plusieurs graminées qui peuvent s'améliorer réciproquement, comme la flouve odorante et le pâturin des prés, qui ajoutent à la qualité de l'avoine élevée et du vulpin des prés ce que ceux-ci leur procurent en quantité, n'ont réellement que peu de différence dans l'époque précise du développement complet de leur floraison qui, d'ailleurs, peut encore, sans inconvénient, être plus ou moins avancée, quoiqu'il ne faille pas attendre la maturité ;

2o. Que, de l'association de plusieurs graminées, ayant à peu près la même époque de floraison, mais une élévation et une manière d'être différentes, il résulte que la prairie se trouve garnie à différentes hauteurs, avantage important pour empêcher le bas des plantes les plus élevées de jaunir et de se dessécher, comme cela arrive fréquemment lorsque des plantes de la même espèce sont seules en possession du champ, et qu'elles ne peuvent jouir des influences atmosphériques à différentes hauteurs.

Voilà pour les graminées seules ; mais il est plusieurs autres plantes, bonnes en elles-mêmes, de familles différentes, qui peuvent leur être associées avec avantage dans les prairies, soit comme propres, d'un côté, à garnir et à tenir frais le pied des premières, ce qui est ordinairement très-essentiel, et de l'autre, à leur procurer un ombrage salutaire, soit parce que leurs racines pivotantes prennent une partie de leur nourriture à une plus grande profondeur que les graminées, soit enfin parce que plusieurs d'entre elles, prises dans la précieuse famille des légumineuses, en s'élevant et s'appuyant sur les tiges de celles-ci, dont elles préviennent l'endurcissement, ajoutent beaucoup à la quantité ainsi qu'à la qualité du produit, comme nous avons souvent occasion de le remarquer.

Mais il est une autre considération assez importante qui milite en faveur des associations judicieuses, convenables aux localités ; c'est la variété des plantes dans le foin, aussi utile en général aux animaux qu'avantageuse au sol qui les produit, est surtout d'une importance majeure pour les pâturages qui dans un grand nombre de cas, sont tout ce qu'on peut obtenir de la médiocrité de la terre et qui deviennent toujours une ressource précieuse dans les prairies, après l'enlèvement du foin, à une époque souvent assez critique, le milieu de l'été. Cette diversité de plantes de diverses espèces ou variétés fournit perpétuellement et successivement un nouvel aliment, qu'une seule espèce de graminée, ou d'autres plantes équivalentes, n'auraient pu fournir que pendant un intervalle très-court ; et

cet avantage, dont nous avons, chaque année, de fréquents et concluants exemples sous les yeux, mérite d'être pris dans la plus grande considération.

Il est facile de se convaincre que, dans les prairies plus sèches qu'humides, et plus élevées que basses, les graminées ainsi que toutes les plantes à racines fibreuses et superficielles, deviennent souvent nulles pour le pâturage, pendant les fortes chaleurs qui suspendent leur végétation, tandis que toutes les plantes vivaces à racines pivotantes et profondes qui les accompagnent, telles que plusieurs espèces ou variétés de trèfle, de luzerne, de vesce, de sainfoin, de gesse, etc., résistant beaucoup mieux à l'action prolongée de la sécheresse, fournissent seules au pâturage des animaux pendant un intervalle assez long, on attendant que les pluies d'automne viennent ranimer la végétation des premières.

Ajoutons une dernière considération aux précédentes, en faveur de la réunion de diverses plantes dans les prairies. C'est que ces prairies, étant souvent établies pour longtemps, et des plantes d'une seule et même espèce pouvant se trouver ou entièrement détruites, ou fortement endommagées, ou plus ou moins fatiguées, par l'effet d'une disposition atmosphérique qui leur est contraire, il en résulte qu'en admettant exclusivement cette espèce, les prairies sont exposées à se trouver nues dans certaines années, ou, au moins, plus ou moins dégarnies et souillées de plantes nuisibles ou inutiles ; tandis qu'avec la ressource que prouve l'association, l'une peut réparer, par l'accroissement de sa vigueur, le dommage éprouvé par l'autre, et remplir avantageusement les lacunes.

Voilà encore pour les prairies dont les graminées font la base. Quant à celles qui sont composées de légumineuses, telles que le trèfle, le sainfoin, la lupuline, la luzerne, qui ont ordinairement une durée comparativement inégale, comme le terrain qui convient à l'une est rarement celui qui convient à l'autre, et que, d'ailleurs, leur mode de végétation et leur époque de floraison ne sont pas les mêmes, nous pensons qu'en général il convient mieux de les cultiver seules qu'associées entre elles, excepté dans quelques cas particuliers.

Entrons dans quelques notions générales sur le choix des plantes les plus propres à leur composition.

C'est une très-grande erreur, que trop de cultivateurs partagent encore, de croire que toutes les plantes susceptibles d'être admises avec avantage dans nos cultures ordinaires, faites en grand nombre, en plein champ, sont connues généralement partout, et qu'il est impossible de rien ajouter, sous ce rapport à nos richesses actuelles. Un très-grand nombre de plantes précieuses ont été transportées avec beaucoup d'avantage des lieux agrestes et incultes ou des jardins dans nos champs cultivés, et, sans doute, il en existe encore que nous pourrions y introduire avec succès.

Il s'agit donc pour cela d'épier la nature, et d'observer quelles sont celles que les différentes espèces de nos animaux domestiques recherchent, ou qui nous paraissent convenir à leur constitution ; quelles sont les qualités qui les distinguent éminemment, et qui peuvent les rendre recommandables dans plusieurs circonstances particulières ; quel sol, quel climat et quelle température leur conviennent essentiellement. Il ne faut pas surtout se laisser induire en erreur par le peu d'apparence qu'elles présentent assez souvent, dans l'état de nature, une culture soignée les rendant ordinairement peu semblables à elles-mêmes, en les améliorant au point de les rendre quelquefois méconnaissables. Il convient de les soumettre d'abord à quelques essais en petit

toujours peu dispendieux, et qui ne tardent pas à donner à ceux qui ne se laissent ni séduire par un enthousiasme trompeur, ni décourager par de fausses apparences, la mesure de leur véritable mérite. Non seulement il peut être utile de les essayer séparément, mais aussi comparativement, et de se convaincre par soi-même des avantages ou des inconvénients qui peuvent résulter de leur association.

#### DES SOINS QU'ON DOIT APPORTER DANS LES SEMENCES.

Malgré l'importance des prairies à base de graminées dans plusieurs circonstances, on en établit peu, et lorsqu'on le fait, on apporte si peu de soins au choix des semences, que nous croyons à propos de revenir souvent sur ce sujet.

On prend ordinairement, pour cet objet, ce qu'on appelle très-proprement *du poussier de foin*, c'est à dire un mélange de débris de pousière, et d'un nombre plus ou moins considérable d'espèces de graines bonnes ou mauvaises, mûres ou non, qu'on a ramassées ou dans les prairies, au pied des meules, ou dans les granges ou les greniers, dessous les tas de foin, et l'on confond ainsi très-souvent les expositions, les sols, les espèces de genres opposés.

Si cette provision de semences provenait au moins d'une réunion rigoureusement faite de plantes choisies et reconnues avantageuses, elle pourrait convenir pour l'objet auquel on la destine; mais elle provient ordinairement des plantes médiocres ou mauvaises: on établit ordinairement une prairie mal composée, et lorsqu'on achète ce *poussier*, ignorant encore le plus souvent d'où il provient, quand et comment il a été ramassé, et les espèces de plantes dont il renferme les graines, on s'expose en outre à confier à la terre des semences peu convenables à sa nature, ou surannées ou échauffées qui ne lèvent pas ou qui lèvent mal, et qui, dans tous les cas, donnent des résultats peu avantageux.

C'est donc, sous tous les rapports, une économie bien mal entendue que d'agir ainsi, et quoiqu'il puisse paraître moins dispendieux, et qu'il soit, sans doute, plus facile et beaucoup plus commode de se procurer une ample provision de cette manière, nous ne saurions répéter qu'une petite quantité de graines choisies est beaucoup plus profitable que ces tas d'ordure qu'on préfère ordinairement, par une négligence ou une parcimonie très-déplacée, quand il s'agit d'un objet de cette importance.

(A continuer.)

### REVUE DE LA SEMAINE

Le Saint-Père, malgré ses 84 ans, est toujours prêt à recevoir ses enfants qui viennent de toutes les parties du monde pour lui redire leur amour et leur admiration. Il sait se livrer à tous et les accueillir en audiences privées et en audiences publiques. Il a des conseils pour tous les besoins, pour toutes les situations; il prie pour tous.

Le 12 décembre dernier, dans la salle consistoire, les pèlerins de Bretagne, en France, au nombre d'environ 250, furent reçus en audience solennelle: MM. le comte de Palys et l'abbé Chanoine Benaud étaient à leur tête. Des prêtres, des nobles, des bourgeois, des agriculteurs et des dames, qui avaient déjà eu occasion d'être présentés, par groupes, au Saint-Père, et avaient déposés à ses pieds de riches offrandes, se félicitaient mutuellement de leur bonheur. On nous informe que les révérends MM. Hébert, curé de Kamouraska, Bœubien, curé de St. Pierre, et Théophile Montminy, ci-devant vicaire de Beauport ainsi que M. Os-

tave Montminy, étaient présents à cette fête.

Le Souverain-Pontife s'est présenté au milieu d'une nombreuse cour dans laquelle on voyait quelques membres du Sacré-Collège, notamment LL. EE. les cardinaux Arquini et Martinelli et d'autres personnages de distinction.

A l'apparition de Sa Sainteté tous les assistants se sont agenouillés pour recevoir sa bénédiction.

M. le comte de Palys s'est avancé vers le trône de Pie IX et, d'une voix forte et accentuée, a donné lecture d'une magnifique adresse vraiment digne d'un Breton.

Puis le Saint-Père que ces sentiments avaient émus, s'étant levé, un peu difficilement, il est vrai, nous écrit un témoin oculaire, a prononcé d'une voix tantôt énergique, tantôt pleine de tendresse, le discours que nous allons reproduire:

« L'affluence agréable et édifiante de pieux fidèles, qui, sous le nom de pèlerins, arrivent si fréquemment à Rome — même malgré de grandes fatigues, rappelle à mon esprit la grande affluence de peuples et nations qui accouraient à Jérusalem pour la solennité de la Pentecôte, après la glorieuse Ascension au ciel du Divin Triomphateur de la mort. On vit alors le grand prodige des langues, car St. Pierre et les apôtres prêchant ces multitudes de nations diverses les entendaient et comprenaient chacune dans sa propre langue, en telle sorte que tous étaient émus et remplis d'admiration.

« Or, nous admirons aussi aujourd'hui les pèlerins qui, partant de contrées si diverses du monde, viennent unanimes et unis se prosterner devant le tombeau des Saints-Apôtres pour retremper leur courage et se mieux préparer au combat qui consiste à repousser les erreurs de nos ennemis et à montrer le venin qu'ils cachent dans leur cœur. Et de même quelquefois l'esprit de Dieu pénètre l'âme des multitudes de tant de nations pour les unir et les diriger dans la même foi, de même présentement des millions de catholiques s'unissent dans un même esprit pour témoigner au monde que le catholicisme seul unit les peuples, malgré leur diversité de mœurs, de langage et d'habitudes, pour en faire d'eux tous en quelque sorte un seul cœur, et les unir par le lien solide et fort d'une seule foi; tandis qu'il n'en est pas ainsi de certaines sociétés qui ne s'appuyant point sur la foi catholique, sont des constructions élevées sur le sable.

« Cependant cette union merveilleuse qui étonnait les nations lorsqu'elles entendaient la voix apostolique, fut un motif pour que, même alors, les âmes les plus vicieuses et incrédules vomissent des injures contre les apôtres et leurs disciples, n'ayant pas honte d'appeler ivres de vin les prédicateurs et gens stupides ceux qui les écoutaient: *Multo reputant Quos spiritus repleverat*, chante l'Eglise. Aujourd'hui la foule des incrédules, inspirée et poussée par le venin qui se corrompt dans leur cœur, qualifie de fanatiques les catholiques les plus exemplaires et prononce la sentence de fanatisme contre les pratiques extérieures de piété, exécutées de tant de façon et qui ont pour but leur sanctification et l'édification du prochain, l'amour et le respect de l'Eglise ainsi que l'amour et le respect du Saint-Siège.

« Il n'a pas manqué quelque coryphée de la révolution présente qui, par des paroles de carrefour, ait effrontément qualifié comme une troupe de gens ivres tous ces jeunes gens honnêtes et vraiment chrétiens qui, abandonnant le bonheur domestique, se sont exposés à verser leur sang pour la défense du Saint-Siège.

« Mais les premiers chrétiens étaient constants, même en présence des injures, pour mettre en pratique la doctrine

enseignée par les apôtres : *Erent perseverantes in doctrina apostolorum*. C'est ainsi qu'actuellement vous aussi, bons catholiques, vous êtes fermes en présence du fanatisme des impies, pour pratiquer la religion sans égards humains, faisant tout ce que la charité suggère pour votre propre bien et pour celui des diverses classes de la société. Ne craignez pas de vous montrer en public avec les signes de votre piété, portant sur la poitrine l'image de Marie et la croix ou le cœur de Jésus Christ. Dieu bénisse ce courage et en donne à chacun et à tous la récompense que seule sait donner sa toute-puissance.

" Les premiers chrétiens *erant unanimiter in templo... collaudantes Deum*. Et vous aussi, dans les encintes sacrées, vous élevez à Dieu vos prières, qui montent comme la fumée de l'encens aux pieds de son trône de miséricorde pour apaiser sa justice irritée.

" Les premiers chrétiens portaient aux pieds des apôtres leur obole et l'on pouvait dire même alors l'obole de St. Pierre, car ils le portaient principalement aux pieds de St. Pierre et il servait à l'entretien des apôtres eux-mêmes, au soulagement des veuves, à toute sorte de nécessités et d'œuvres de charité. Et vous agissez de même en offrant des secours pour le soutien de tant de pieuses institutions, parmi lesquelles celle de la presse est d'une souveraine utilité ; ainsi je bénis avec une plus tendre effusion tous ceux qui fournissent des secours à employer dans la diffusion de bons petits livres, afin que le peuple ait un antidote qui le préserve de l'impunité de la presse perverse et sans vergogne.

" Au milieu d'une telle largesse de subventions le Père des fidèles n'est pas oublié et trouve dans cet acte même un double sujet de consolation, soit pour admirer la piété de tant de millions de fils, soit pour diviser entre beaucoup d'entr'eux qui ont les mêmes besoins que lui, l'obole qu'il reçoit si abondamment.

" Et pour mettre fin au rapprochement entre deux époques si éloignées, je dirai : comme au premier jour du Christianisme, Dieu a voulu conforter les fidèles à l'aide des miracles tels que celui opéré par St. Pierre et St. Jean dans la guérison du boiteux et tant d'autres miracles du même Pierre et de tous les autres apôtres ; de même il multiplie de nos jours les prodiges par la main de la Reine des apôtres et tant de sanctuaires du monde catholique, surtout les prodiges qui sont les plus grands, à savoir des conversions de pécheurs dans les bras du Dieu de miséricorde.

" Mais comme alors, St. Pierre, après ce prodige, se voyant entouré de tant de gens élevait la voix et avec un saint zèle s'adressait aux hébreux, leur intimant de se convertir : *Poenitentini igitur et convertimini ut deleantur peccata vestra* ; ainsi maintenant moi aussi, je crie, et à ma voix se joint celle de tant de vénérables frères et de tant d'orateurs évangéliques, je crie, avec eux, à tous les peuples : *Convertimini et poenitentini* !

" Et puisque un des moyens de pénitence est le jeûne, je lève ici le regard sur le monde catholique... et que vois-je ? Je vois que cette sainte pratique dans laquelle une de nos parties est tout à fait oubliée. Oui, je le dis à tous les catholiques épars sur la surface de la terre : *poenitentini* ! Et je les avertis que pour l'exercice de la pénitence, il est nécessaire de revenir à la pratique des jeûnes prescrits par l'Eglise.

" Avec d'autant plus de raison je m'adresse à tous ceux qui, non seulement négligent tout à fait le jeûne, mais se montrent orgueilleusement dédaigneux des ordonnances ecclésiastiques, mettent en dérision les miracles et blasphè-

ment tout ce qu'ils ignorent.

" Je dis à ceux-là que l'épée des divines vengeances qui pend sur leur tête et sur la tête spécialement des sacrilèges et injustes usurpateurs, qui ont contribué à inonder tout de pays de l'univers avec leurs odieuses provocations au mal, au blasphème, avec tous les artifices, enfin, que sait suggérer l'école de Satan. Sur ceux-là pend l'épée des divines vengeances d'autant plus disposée à les frapper prochainement qu'elle est plus méprisée et mise en ridicule.

" Quant à vous, fils, très-chéris, et à ceux qui s'emploient comme vous à la sanctification des autres et à la leur propre, à l'honneur de l'Eglise et de ce Saint-Siège, je dirai avec le même Apôtre : *Cum venerint tempora refrigerii*.

" Il viendra certainement, oui, il viendra le temps du soulagement et non-seulement il nous rendra heureux pour toute l'éternité en ce Paradis, auquel nous devons tous aspirer ; mais il nous amènera une trêve après tant d'années d'épreuves sur cette terre même ; il nous donnera ce soulagement et ce calme, que prédisait la sainte dont on célébrera la mémoire demain, la vierge et martyre Lucie en répandant son sang pour confirmer la foi de Jésus-Christ. C'est pourquoi pour obtenir l'avènement de ce temps, nous devons continuer la prière, et à la prière ajouter une étude constante de conserver dans la famille la paix qui vient de Dieu et en public la contenance qui distingue l'homme qui porte gravé sur son front le caractère chrétien.

" Et vous, très-chers qui m'écoutez, vous qui, dans votre diocèse de Rennes, vénérez avec tant d'affection la Très-Sainte Vierge, sous le titre de la *Bonne Nouvelle*, priez-la afin que cette tendre Mère, qui aime tant ses enfants dévoués, puisse, par le moyen qu'elle croira le meilleur, annoncer au monde entier la bonne nouvelle, que son cher Fils accorde le pardon à tous ceux qui le demandent efficacement par des prières souvent répétées.

" Et puisque vous avez choisi pour votre protecteur Saint Pierre, devant la tombe duquel vous êtes venus vous prosterner, oh ! priez-le de se rappeler que, au milieu de la tempête qui le menaçait, il cria à Jésus-Christ : *Domine salva nos* ! et demandez lui qu'il répète, du haut de sa gloire céleste, ces paroles : *Salva eos, Domine Deus noster*. Dites ces paroles avec la foi du Prince des Apôtres : dites-les avec l'autorité du premier Chef de l'Eglise, et cette fois aussi la tranquillité viendra après la prière du puissant intercesseur.

" En attendant, je lève la main et je bénis vos personnes et tout ce qui vous appartient étroitement. Que cette bénédiction descende sur vos familles et y resserré les liens de l'affection, qu'elle descende sur les citoyens et les unisse entr'eux dans une parfaite concorde, qu'elle descende sur le Pasteur et tandis qu'elle console son esprit, qu'elle soit aussi un soulagement pour son corps ; que cette bénédiction descende sur les Maisons religieuses, sur tout votre Diocèse, et sur la France entière, pour que Dieu la rende supérieure et victorieuse de tant de dangers qui l'environnent. *Benedictio, etc.* "

Voilà ce que sait dire ce vieillard de 84 ans, recueillant tour à tour les acclamations enthousiastes de ses auditeurs et tantôt les plus vives démonstrations de douleur au sujet des gloires et des luttes de la Sainte-Eglise.

Tous tombèrent de nouveau à genoux pour recevoir la bénédiction pontificale, bénédiction qui fait descendre du Ciel et les biens temporels et les biens spirituels.

— Nous citons, dans notre dernier numéro un article du

*Nouveau-Monde* au sujet des immunités ecclésiastiques; voulant continuer de tenir nos lecteurs au fait de cette intéressante discussion, nous leur ferons lire aujourd'hui quelques extraits du *Franc-Parleur* qui donnait, le 7 du courant un excellent morceau sur ce sujet. Il répondait au *Bien Public* qui avait argumenté en citant Benoît XIV et le 3<sup>me</sup> Concile de Baltimore.

" Nous avons certes infiniment de respect pour Benoît XIV, parlant comme docteur particulier dans le *synode diocésain*, de même que pour le 3<sup>e</sup> concile provincial de Baltimore. Mais, de quelle que gravité que soient ces autorités, elles ne nous paraissent infirmer en rien les déclarations qui suivent et qui sont de date récente.

" Pie IX, parlant comme Pape, a déclaré digne de censure la proposition qui dit " que l'on doit faire disparaître, sans consulter le Saint-Siège, et même malgré ses réclamations, les tribunaux ecclésiastiques établis pour juger les clercs dans leurs causes temporelles soit civiles soit criminelles. "

" D'où il résulte que, d'après les dispositions du droit canonique, les seuls tribunaux compétents pour juger les clercs, non seulement dans les causes spirituelles, mais même dans les causes temporelles civiles ou criminelles, sont les tribunaux ecclésiastiques.

" Maintenant le même Pie IX, ayant renouvelé l'excommunication majeure, spécialement réservée au Pape, contre ceux qui forcent directement ou indirectement les juges laïques à traduire devant leur tribunal les personnes ecclésiastiques, contrairement aux dispositions du droit canonique, il faut nécessairement en conclure que ceux là qui font ce que dit le *Bien Public* et qui connaissent la loi avec la peine qui la sanctionne, encourent cette peine, hormis donc qu'un acte officiel, émané de Rome, déroge à la loi commune.

" De par l'autorisation du Saint-Siège, on a dérogé, en 1837 aux Etats Unis, à cette loi en ce qui concerne la peine de l'excommunication à appliquer aux violateurs de l'immunité personnelle; c'est fort bien, mais ce qui a été réglé pour cette partie du monde chrétien ne l'est pas pour partout ailleurs. On déroge dans le Haut-Canada à la loi qui oblige à la sanctification de certains jours de fête; est ce à dire pour cela que nous sommes, nous aussi, exempts de sanctifier ces jours de fête? Si la proximité du voisinage veut les mêmes dérogations à la loi, nous avons encore plus de raison de suivre le régime établi dans le Haut-Canada que celui qui est en vigueur aux Etats Unis. Avec un pareil mode d'argumentation, nous irions bien loin et nous nous écarterions beaucoup de la voie droite....

" Quant aux catholiques du Canada qui, connaissant la loi générale de l'Eglise concernant l'immunité personnelle, et qui, malgré cela, pour satisfaire tantôt une passion, tantôt une autre, traduisent les prêtres devant les tribunaux civils, sans prendre aucun autre conseil que celui de la mauvaise passion qui les anime, nous ne voyons pas comment ils pourraient être exempts des peines qui sanctionnent la loi ecclésiastique qu'ils violent de gaité de cœur.

" Le *Bien Public* dit encore, pour justifier sa manière de voir, que nous n'avons pas ici de tribunaux ecclésiastiques régulièrement organisés, et pas de moyens suffisants, par conséquent, d'obtenir pleine justice, si nous voulons respecter l'immunité personnelle.

" Cette objection n'est qu'un pur enfantillage et prouve une fois de plus qu'on parle au *Bien Public* sans savoir ce que l'on dit. Nous n'avons pas, il est vrai, de tribunaux ecclésiastiques organisés d'une manière permanente, mais ce-

la n'est ni requis, ni nécessaire. Dans tous les lieux où s'exerce l'autorité épiscopale, des tribunaux ecclésiastiques peuvent toujours être régulièrement organisés, et ils le sont aussi chaque fois qu'il en est besoin. On peut donc toujours obtenir pleine justice en recourant à l'évêque pour qu'il redresse les torts dont un prêtre a pu se rendre coupable.

" Il en est qui prétendent que nous ne pouvons pas avoir de tribunaux ecclésiastiques régulièrement organisés, parce qu'il n'y a pas d'officialité chez nous. Ceux qui pensent ainsi sont dans l'erreur et ils se font de l'officialité, l'idée qu'en ont eue les gallicans. L'officialité, d'après le droit canonique, n'est qu'une seule et même chose avec l'office du vicaire général.

" Le *Bien Public* veut enfin qu'on ne s'évertue pas à faire respecter l'immunité personnelle par la raison, ajoutant-il, que Benoît XIV conseille de tolérer les abus déjà existants, lorsqu'il serait inutile et imprudent d'entreprendre de les détruire. (Soit dit entre parenthèse, si le *Bien Public* professe aujourd'hui tant de respect pour Benoît XIV, qui n'était pas plus Pape que Pie IX, pourquoi ne fait-il pas valoir les six brefs de ce dernier qui condamnent le libéralisme catholique?)

" Cette raison vaut assurément s'il faut considérer nos ministres et nos représentants de Québec comme ne valant pas mieux que les hérétiques et les impies qui gouvernent dans la plupart des états modernes; mais elle ne vaut rien du tout, elle est même sotte et ridicule si nos ministres et nos représentants sont franchement catholiques, comme ils se font gloire de l'être.

" Comment, pourrait-il être inutile, imprudent et dangereux de leur demander de se mettre en règle avec l'Eglise sous tous les rapports, en ce qui concerne la législation à donner aux seuls catholiques de cette province? N'est-ce pas là ce qu'eux-mêmes désirent ardemment? Le drôle de *Bien Public*! Il prêche aux catholiques la résistance à l'Eglise, pour qu'on puisse dire et répéter qu'il est inutile et imprudent de travailler à faire respecter ces lois. Il rappelle, ce qui est vrai, que nous vivons dans un pays mixte; mais cela autorise-t-il les catholiques à se comporter vis-à-vis de l'Eglise comme le feraient des protestants? Nous laissons les protestants parfaitement libres d'agir en protestants, quoiqu'ils soient en minorité dans la Province de Québec; nous devons, pour sûr, avoir en retour la pleine liberté d'agir en catholiques. "

#### Election des directeurs des Sociétés d'agriculture

*Société d'Agriculture No. 2 du comté de Charlevoix.*—A une assemblée générale des membres de la Société d'agriculture No. 2 de ce comté, tenue le 23 décembre dernier, à dix heures du matin, à la salle publique de la paroisse de la Baie St. Paul, dans le but d'élire des officiers et des directeurs pour l'année 1876, ont été unanimement réélus:

Président, Samuel Boivin, etc.; Vice-Président, Mars Fortin, etc.; Secrétaire-Trésorier, Thomas Tremblay, etc.; Directeurs: M. Octave Simard, Ovide Simard, Ovide Tremblay (Mare), Joseph Simon (Xavier), François Turgeon, Napoléon Tremblay et Alfred Simard (Goth).—Auditeurs: O. A. Clément etc., N. P., et Joseph Perron, etc., N. P.

*Société d'agriculture du comté du Saguenay.*—A une assemblée annuelle des membres de la Société d'agriculture du comté Saguenay, tenue aux Escoumains, lundi, le 27 décembre, les messieurs dont les noms suivent ont été unanimement élus officiers et directeurs de la dite société, pour l'année 1876.

Président, John E. Barry, etc.; Vice-Président, R. Boulline, etc.; Secrétaire-Trésorier, David Ouellet, etc.; Directeurs: M. Hyacinthe Simard, Pitre Gagnon, Guillaume Savard, Onésime Boullane, Joseph Boily, Thadée Gagnon et Damase Pelletier.

*Société d'agriculture No. 2 du comté de Wolfe.*—A l'assemblée des membres de cette société, tenue à St. Camille le 80 du mois dernier, les MM. suivants ont été élus Directeurs et Officiers pour l'année courante:

Président, J. Picard, M. P. P. : Vice-Président, S. Porter ; Secrétaire-Trésorier, J. Z. Cyr-Miquelon ; Directeurs : M. Belisle, O. Dion Jos Bourque, O. Geoffroy, G. Crepeau, Wm. McAlam, F. Grégoire, jr.

*Société d'Agriculture du comté de Richelieu.*—A une assemblée générale des membres de la Société d'Agriculture du comté de Richelieu, tenue à Ste. Victoire, jeudi, le 30<sup>ème</sup> jour de décembre dernier, les Messieurs dont les noms suivent ont été choisis et élus pour former le bureau de direction pour 1876 :

J. A. Dorion, éc., de St. Ours, réélu Président ; Louis Bélanger, éc., de St. Marcel, élu Vice-Président ; C. Harpin, éc., de Sorel, réélu Secrétaire-Trésorier ;—Directeurs : M. Octave Potvin, réélu pour St. Roch, Michel Larochelle, réélu pour Ste. Victoire, Paul Ethier, élu pour Ste. Victoire, Edouard Paul, réélu pour Sorel, Joseph Desrosiers, élu pour St. Aimé, Pierre Plasse, réélu pour St. Robert.

### L'industriel et le cultivateur

Nous avons le plaisir d'assister, il y a quelques jours, à une discussion très animée et qui s'est prolongée assez tard dans la soirée, tant elle est devenue intéressante et pleine de renseignements utiles. Un député rural et un professeur d'agriculture faisaient les frais de la discussion et nous assistions comme spectateur. Le député rural, pour la circonstance, s'était placé comme l'adversaire de l'agriculture, en maintenant que l'industrie était plus propre que l'agriculture à créer l'aisance et à procurer un meilleur avenir; de son côté le professeur d'agriculture soutenait qu'avec un travail raisonné, une attention à procurer à sa terre le plus de fumier possible, et à accorder à ses champs toutes les améliorations nécessitées par la nature du sol, la position du cultivateur pouvait devenir plus avantageuse et plus lucrative que celle de l'industriel. Cette discussion nous amène à faire les réflexions suivantes :

Comparativement aux industries, l'agriculture n'a jusqu'ici certainement pas fait autant de progrès soit dans sa méthode de culture que par les profits qu'elle procure. Il en coûte autant à l'agriculteur de cultiver un minot d'avoine qu'il y a 25 à 30 ans, et ses terres actuellement produisent moins. D'un autre côté, l'industrie fournit les mêmes produits avec bien moins de temps et conséquemment devient plus avantageuse pour celui qui l'exerce. Prenons par exemple une industrie où les chaussures sont fabriquées sous leurs différentes formes au moyen de machineries, et qui comparativement à la vitesse de leur confection sont vendues à un prix élevé, donnant conséquemment des profits plus considérables qui se répartissent sur ceux qui sont attachés à cette industrie; le cultivateur qui vend son grain le même prix qu'il le vendait il y a plusieurs années, et dont le brix de revient ne lui coûte pas moins cher, ne peut espérer avoir les mêmes avantages que l'industrie sous ces circonstances. Le monde est plus riche en ressources de toutes espèces qu'il y a cent ans; mais la prospérité et la richesse ne paraissent pas être le partage des cultivateurs. Il est douteux que des fortunes d'un million de piastres ou le quart de cette somme aient été acquises uniquement par la culture; mais il y a des milliers de personnes qui ont fait leur fortune par le commerce et l'industrie. Les industriels et les manufacturiers ont largement mis à contribution les machines à vapeur. Les instruments de toutes espèces sont en usage dans toutes les industries et rarement chez le cultivateur. Il est vrai de dire que les fermiers ne sont pas suffisamment payés pour leurs travaux; mais s'en suit-il que le cultivateur doive rester inactif en présence des améliorations de toutes espèces qui s'opèrent en faveur de l'industrie. Doit-il suivre l'exemple du cordonnier qui persiste à fabriquer des chaussures de ses propres mains, et est condamné pour cela à rester pauvre par la concurrence que lui font les fabricants de chaussures.

Le cultivateur, s'il veut progresser, doit faire usage des instruments améliorés qui lui dispensent d'employer le moins de bras possible. Si un seul cultivateur n'a pas le moyen de se procurer tels instruments qu'il s'associe avec son voisin; si deux voisins

ne le peuvent, qu'il y ait entente entre un plus grand nombre de cultivateurs pour l'achat de ces instruments et qu'ils s'en servent à tour de rôle.

Les améliorations agricoles ne peuvent se réaliser en un seul jour; il faut même plusieurs années pour en mûrir les plans et les mettre efficacement à exécution. Pour cela, il faut le concours de chacun; il faut que les moins savants, aient le courage et l'énergie de mettre à contribution les connaissances de ceux à qui la lecture, l'étude, et les expériences sont l'objet de leur plus grande préoccupation.

Si ceux-là qui ont certaines expériences en agriculture veulent bien aider les cultivateurs de leurs connaissances et de leurs conseils, leur suggèrent même l'établissement des cercles agricoles dans le but d'approfondir toutes les questions qui ont trait à l'agriculture, qu'alors les cultivateurs désireux d'augmenter la somme de leur bien être se joignent sans hésiter à ces amis qui leur procureront le moyen de faire de l'agriculture une carrière lucrative.

Combien y a-t-il de cultivateurs qui font la sourde oreille lorsqu'on leur parle de l'organisation d'un cercle agricole? combien y en a-t-il qui ne sont même pas membres de ces sociétés d'agriculture uniquement créées dans le but d'améliorer leur condition? ils sont nombreux. Combien y a-t-il de cultivateurs qui souscrivent aux journaux agricoles? pas un sur deux cents. La plupart des cultivateurs n'ont pas même la pensée de croire que leur condition puisse s'améliorer.

Ils ne doivent pas cependant désespérer. Si les cultivateurs étaient à même d'étudier l'histoire agricole de tous les pays, ils verraient que des pays bien moins favorisés que le nôtre sont devenus en agriculture les plus florissants. L'Ecosse, par exemple, qui ne pouvait fournir à ses habitants le principal aliment, le pain, est aujourd'hui le peuple que l'on cite comme modèle de bonne culture.

Les cultivateurs doivent s'appliquer à trouver les moyens de rendre leur culture lucrative et profitable, et cela sans relâche; qu'ils se souviennent que c'est par un travail bien fait et bien raisonné qu'ils réussiront à rendre leur culture rémunérative. Mais un cultivateur qui ne tient aucune comptabilité, qui ne sait à la fin de chaque année se rendre compte de ses profits comme de ses pertes ne peut prétendre à aucun succès.

Pour nous qui ne cherchons que les occasions de nous instruire sur les véritables besoins des cultivateurs, nous avons été heureux de nous trouver en compagnie d'amis dévoués de l'agriculture qui, quoique divisés sur la manière d'envisager les questions agricole et industrielle ont conclu que l'agriculture était l'art qui pouvait donner le plus de satisfaction, accorder la plus grande somme de liberté possible et le bien-être le plus désirable.

Nous avons regretté qu'un lien d'être trois, nous n'eussions pas été un plus grand nombre. Espérons que la formation d'un club agricole dans la paroisse, nous fournira de nouveau l'occasion d'une semblable réunion exclusivement consacrée à la discussion de sujets ayant trait à l'agriculture.

Ces discussions doivent convaincre les amis de l'agriculture de l'avantage qu'il y aurait d'établir des cercles agricoles où toutes les questions d'économie rurale seraient mûrement discutées et pourraient profiter à la masse des cultivateurs qui auraient le louable désir de s'associer à ces cercles.

### L'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires en France

Au dernier concours de la Société d'agriculture de Chambry, présidée par M. Pierre Tochon, une médaille d'honneur a été décernée, aux acclamations de la Société et du public, au frère Antonin, directeur de l'école de Montmélian, dont les élèves ont subi devant la commission un examen oral et écrit sur les matières agricoles, lequel, dit le *Courrier des Alpes* (a été un véritable triomphe.)

« Les membres de commission, ajoute notre confrère, ne pouvaient revenir de leur surprise en face de cette jeune et intelligente pépinière d'agriculteurs, répondant avec autant de clarté, de sagacité et de précision, sur toutes les questions élémentaires de l'agriculture et de l'horticulture. Un instant, les examinateurs

ont cru à un jeu de mémoire témoignant de l'aptitude spéciale des élèves; mais cette appréhension a dû tomber en face des cahiers présentés par chaque enfant, où se trouvaient des résumés tout différents par la rédaction, et attestant l'œuvre personnelle de l'auteur; des dessins fort réussis des principaux instruments d'agriculture y étaient intercalés. Enfin, la commission continuant l'épreuve, a conduit nos jeunes agriculteurs au milieu des champs; là, l'étonnement a redoublé lorsqu'elle a vu les élèves indiquer les différentes natures de terrains, les cultures les plus avantageuses à chacun, les amendements, les assolements, les meilleurs labours à pratiquer, la manière de conduire les cépages et de cultiver les vignes, qui sont la richesse de cette belle vallée.

« Le triomphe a été complet, et à l'unanimité, le premier prix a été décerné au frère Antonioz, qui n'a pas été le moins surpris de cette récompense, étant le seul à ignorer dans le pays tout le mérite de son école. »

Notre confrère ajoute à ce récit les réflexions suivantes :

« Si nous nous sommes étendu longuement sur le succès de l'enseignement du frère Antonioz, ce n'est point dans le but seulement de donner à cet excellent instituteur un tribut d'éloges qu'il a bien mérité, notre pensée va plus loin.

« L'école de Montmélan vient de résoudre le grand problème de l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture dans l'école primaire; elle a prouvé à tous que, sans se transformer en une ferme-école, elle peut donner, sur la culture des champs et des jardins, des notions élémentaires complètes. Sans avoir la prétention de créer des agronomes, elle peut préparer et donner à notre pays une génération d'agriculteurs instruits, intelligents et fiers de se consacrer à une profession dont ils ont appris à reconnaître les mérites en étudiant ses difficultés et en entrevoyant ses résultats certains et féconds.

« Ainsi, les fils seront heureux de suivre la condition si honorable de leurs pères, et, en poursuivant et en améliorant leur œuvre, ils assureront leur avenir et contribueront tout à la fois largement à la prospérité de notre Savoie si essentiellement agricole. »

#### Betteraves, faut-il, ou non, les effeuiller

M. Violette nous paraît avoir définitivement tranché, dans un Mémoire à l'Académie des sciences, une bien grosse "question" très-controversée. Des expériences anciennes avaient déjà démontré que l'effeuillage nuisait à la richesse saccharine des racines; mais le fait avait été nié récemment. M. Violette a pensé que, dès lors, il fallait de nouveau recourir à l'expérience, et il a été constaté que l'effeuillage a eu pour effet de diminuer le rendement en poids et celui en sucre d'une manière notable, et d'introduire dans le jus une proportion de matières, autres que le sucre, plus grande que celle qui se trouve dans le jus des betteraves non effeuillées. Les cultivateurs et les fabricants feront certainement bon profit des expériences de M. Violette.

#### Petite Chronique

**Conseil Municipal de Ste Anne de la Pocatière** — Joseph Sirois, écrivain, vient d'être réélu pour la neuvième fois maire de cette municipalité. Les bons états de service qui sont à sa charge depuis qu'il occupe la position de maire lui ont justement mérité cette neuvième élection; M. Sirois a autant d'ambition à remplir scrupuleusement les devoirs de cette charge qu'il en met à se montrer cultivateur modèle, il prêche d'exemple tant par sa bonne culture que par sa scrupuleuse exactitude à remplir la charge parfois si ingrate de maire. Nous avons parfois regretté que ses conseils, par trop de complaisance de la part de certains conseillers, n'aient pas été suivis, surtout en ce qui regarde l'entretien de nos chemins publics. C'est un mal, dans nos cantons ruraux, de ne pas mettre à exécution les lois qui régissent le bon entretien de nos chemins publics, par crainte de déplaire à Pierre ou à Paul. Nos lois municipales doivent être rigideusement suivies, si nous voulons que le bon ordre règne dans nos campagnes. Ce serait en vain que nos Législateurs travailleraient à faire des lois si elles n'étaient scrupuleusement mises à exécution. Nous apprenons avec plaisir que M. J. D. Schmouth a été élu

conseiller en remplacement de M. Joseph Pelletier. La parfaite connaissance que ce Monsieur a de nos lois municipales nous permet d'espérer beaucoup dans l'accomplissement des devoirs de la charge qui vient de lui être confiée.

**Merveilleux.** — Un de nos abonnés, de Sainte-Julie de Somerset, nous écrit que, le 2 janvier, il a vu de ses yeux un cultivateur de cette paroisse, M. François Gosselin, qui labourait facilement son champ.

C'est un fait bien rare, et qui ne s'est peut-être jamais vu dans ce pays.

— On nous écrit que le 3 janvier courant, Joseph Lalonde, écrivain, maire de la paroisse du Saint-Cécile, comté de Beauharnois, a pu faire labourer ses deux fils, grâce à la douce température que nous avons eue, ces jours derniers. En certains endroits l'épaisseur du labour mesurait 4 pouces, tandis que sur une autre pièce, elle n'a mesuré que trois 3/4 pouces. Cet honorable citoyen ne se rappelle pas avoir vu de température aussi élevée en janvier.

## RECETTES

### Un bon procédé pour lessiver le linge

Bien que nous ayons indiqué ce procédé, nous croyons utile de le signaler de nouveau en ce moment. Beaucoup de familles qui l'ignorent se trouveront bien d'en faire l'essai, de comparer les bons effets aux effets ruineux du lessivage avec de la soude et de l'eau de javelle.

On fait dissoudre cinq onces de savon dans 12 à 15 pintes d'eau qu'on fait chauffer au degré le plus élevé qu'on puisse supporter la main. On ajoute à cette eau de savon trois cuillerées à bouche d'acide ou ammoniacale et une cuillerée d'essence de tétrébonthine. On mélange bien le tout, puis on plonge le linge à nettoyer, on l'y fait séjourner pendant deux ou trois heures dans le vase bien hermétiquement couvert.

Au bout de trois heures, la lessive est faite: il ne reste plus qu'à rincer, essorer et laver le linge comme dans les lessivages habituels.

L'eau de savon peut servir à une seconde lessive, en la réchauffant et en y ajoutant de nouveau de l'ammoniacale et de l'essence de tétrébonthine.

### Pour ferrer un cheval vicieux

Un journal de pharmacie rapporte qu'un cheval méchant, récalcitrant, qui ne veut pas se laisser ferrer, peut être facilement dompté et soumis en lui faisant respirer, pendant que le maréchal opère, quelques onces d'huile éthérée de persil versée sur un linge.

Un grand nombre d'essais faits pour les chevaux les plus rebelles auraient, d'après ce journal, parfaitement réussi.

Cela peut éviter bien des accidents fâcheux, et c'est pourquoi nous donnons cette recette, surtout à l'intention de nos lecteurs de la campagne.

## \$10 PAR JOUR AUX AGENTS.

### POIS DU JAPON

200 MINOTS A L'ACRE.

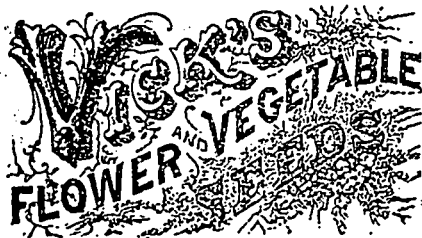
CES pois poussent sous la forme d'un buisson, trois à quatre pieds de hauteur, produisant de 1 pinte à 2 pintes de pois par buisson. Un paquet de ces pois pouvant donner une récolte de cinq à dix minots, sera expédié à ceux qui en feront la demande au sousigné, sur l'envoi de 50 centins par paquet ou \$1 pour trois paquets. Des circulaires indiquant le mode de plantation et de culture de ces pois, ainsi que des instructions données à ceux qui désireraient être agents pour la vente de ces pois, seront expédiés en même temps.

Adresse:

LU IUS OSMONT & Co.,

Cleveland, Bradley Co., Tenn.





M. Vick's offre en vente les plus belles et les meilleures graines que l'horticulture améliorée puisse produire; elles sont achetées par des millions de personnes qui ont obtenus les résultats

les plus satisfaisants, tant sous le rapport des fleurs que sous celui des légumes.—Un Catalogue contenant les noms des différentes graines, avec le prix de vente sera expédié à celui qui en fera la demande, et qui mettra dans la lettre de demande une estampille de 2 centins.

Vick's Floral Guide paraît tous les trois mois; prix des quatre livraisons: 25 centins.

Vick's Floral & Vegetable Garden, 35 centins; avec couvert en toile, 65 centins.

Adresse: JAMES VICK, Rochester, N. Y.

AGENCE DE JAMES VICK



Sto. Anne de la Pocatière.

Le soussigné informe ses abonnés à la Gazette des Campagnes qu'il a été nommé agent dans la Province de Québec pour la vente de graines de toutes espèces, provenant de la célèbre maison de M. James Vick, de Rochester.



Les graines de fleurs sont de la plus grande rareté et du meilleur choix.

Tous ceux qui adresseront leur commande de graines de fleurs et des champs au soussigné, les recevront aux mêmes prix et aux mêmes conditions que si l'achat en était fait à l'établissement même de M. Vick, et l'envoi de graines se fera directement de son établissement, sans que les acheteurs aient à payer les frais de postage, pourvu que la commande ne dépasse pas deux livres. A une plus forte pesantour, M. Vick expédiera les graines par express à l'adresse du soussigné qui se chargera de les faire parvenir à qui de droit sans qu'il y ait un délai de plus de 10 jours.

Le soussigné a pris ces arrangements afin de pouvoir offrir aux acheteurs des graines fraîches, de la récolte de la même année et donner par là entière satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser de leur commande.

Un catalogue, en français, avec de nombreuses gravures, sera expédié à ceux qui en feront la demande et nous feront parvenir 3 centins. Ce catalogue sera prêt pour la distribution après le 15 février prochain.

FIRMIN H. PROULX.

Bureau de la Gazette des Campagnes.

EMPLOI LUCRATIF.—Les soussignés offrent aux personnes actives, hommes ou femmes, jeunes gens ou jeunes filles,

UN GENRE D'OCCUPATION

qui paiera de \$4 à \$8 par jour, et qui peut être exercé d'une manière honorable dans la localité même où résident ceux qui désirent l'entreprendre. Des renseignements gratuits, ou des spécimens valant plusieurs piastres, seront envoyés à ceux qui voudraient se mettre à l'œuvre, et qui feront parvenir 50 cts. au soussigné

J. LATHAM & CO,

419 Washington St., BOSTON Mass.

MUSIQUE NOUVELLE!

MUSIQUE VOCALE:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisot	50 centins
Le domino rose.....	Arago	50 "
Le lys.....	Spindler	40
Transports joyeux.....	Lambert	85
Les deux mères.....	Boissière	25
Histoire d'oiseau.....	"	25
La chasse aux papillons.....	"	25
Noble coursier.....	Henrion	35
Mademoiselle.....	Boissière	25
Pauvre rose.....	M. A. D.	25
Amour et prière.....	Lachman	25
Les lognettes magiques.....	Gribaldi	50
Le dernier de l'orpheline.....	Boissière	25
La fauvette et la prison.....	"	25
Les trois gâteaux.....	"	25
L'Alsace pleure: elle prie, elle attend!.....	Bou. Tayoux	40
A Saint-Blaise.....	Pessard	30
Chanson de Jean Prouvairo.....	Holmès	50
Amour et caprice.....	Bovéry	25
Chanson d'été.....	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE:

Souviens-toi.....	Spindler	40
Dreaming on the lake.....	Lott	80
Nuit et jour, valse.....	Lamothe	80
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60
Colombine, Polka.....	Deesaux	50
Andalusin, valse.....	Pénavaire	75
Les gondoles.....	Delorme	50
Heures heureuses.....	"	50
Chant du Lazzarone.....	Kowalski	70
Paysanne.....	Marmontel	75
Bergère.....	Kowalski	60
Rose des Alpes.....	Spindler	40
Bouquet de violettes.....	"	46
Feuilles d'automne, valse.....	Dauids	70
Nuit d'Asie.....	Marmontel	75
Pauvre fleur.....	Spindler	40
Feuilles d'automne.....	Kowalski	60
Méditation.....	"	60
Sur l'Adriatique.....	"	60

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique

113 rue St. Jean, QUEBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, novembre, 1876.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.